

PROCES VERBAL REUNION CONSEIL MUNICIPAL DU 28 septembre 2023

L'an deux mil vingt trois, le vingt huit septembre, à 14 heures, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la mairie, sous la présidence de M. Maurice Locardel, Maire,

Date de convocation : 24 septembre 2023

Présents : Mmes Caroline Grisolet, Dominique Pichelin; Mrs Maurice Locardel, , Michel Œillet, Claude Haller

Absent excusé : M. Flavien Lacroix,

Mme Dominique Pichelin a été nommée secrétaire

Le maire certifie avoir affiché le compte rendu de cette séance à la porte de la mairie et transmis au contrôle de légalité le 02 octobre 2023

.....

20230928-001) Eglise, appel d'offre :

Suite à l'appel d'offre et à l'ouverture des plis, les entreprises ont été choisies. Le conseil donne l'autorisation à M. Le Maire de signer toutes les pièces du marché de restauration du clocher.

Entreprises retenues :

- Dreneri pour le lot 1 : reprise en sous œuvre, pur un montant de 167.410,00€
- Varnerot pour le lot 2 : taille de pierre pour un montant de 171.908,00€

20230928-002) Emprunt :

Pour couvrir les dépenses de la restauration du clocher, la commune a décidé de contracter un emprunt, vu les montants des devis définitifs qui sont beaucoup moins élevés que l'estimation de l'architecte, un calcul sera effectué pour emprunter au minimum.

20230928-003) SMGG, adhésion de nouvelles communes au 1^{er} janvier 2024 :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.5211-18 ;

Monsieur le Maire, après avoir rappelé que la collectivité est membre du syndicat Mixte Germain Guérard, informe le conseil municipal que par délibération en date du 19 juillet 2023, le comité syndical a donné son accord pour l'adhésion du syndicat des eaux de la Vallée de l'Aire (Longchamps sur Aire, Nicey sur Aire, Pierrefitte sur Aire) et de la commune de Brabant en Argonne au Syndicat Mixte Germain Guérard à la vocation « eau »

L'adhésion des communes du SIE de la Vallée de l'Aire à savoir Longchamps sur Aire, Nicey sur Aire, et Pierrefitte sur Aire, entraînera la dissolution du SIE de la Vallée de l'Aire, uniquement compétent en matière d'eau potable, en application des dispositions du a) de l'alinéa 1 de l'article L.5212-33 du CGCT.

Le syndicat Mixte Germain Guérard sera substitué au SIE de la Vallée de l'Aire dans des conditions identiques à celles prévues pour la dissolution d'un syndicat mixte, aux troisièmes à dernier alinéas de l'article L.5711-4 du CGCT, notamment les communes membres du SIE de la Vallée de l'Aire, à savoir Longchamps sur Aire, Nicey sur Aire et Pierrefitte sur Aire, deviendront de plein droit membres de SMGG.

Aussi, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur cette adhésion.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **ACCEPTE** la demande d'adhésion du SIE de la Vallée de l'Aire et la commune de Brabant en Argonne à la vocation eau du Syndicat Mixte Germain Guérard.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à remplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

20230928-004) Délivrance des coupes de bois :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de BEAULIEU EN ARGONNE,

Décide, conformément à l'aménagement de la forêt communale, la mise en vente des coupes suivantes (réglée et non réglée) : parcelles 21. 22. 23. 24. 28

Selon la destination suivante :

- 1) Vente des arbres de futaie affouagère et **délivrance à la commune** des houpriers, du taillis, des petites grumes et des arbres de qualité chauffage des parcelles N° 21, 22, 23, 24
- 2) L'exploitation de la partie délivrée sera effectuée par les affouagistes, après partage sur pied, et sous la responsabilité des 3 garants suivant : M. Michel Œillet, M. Flavien Lacroix et M. Maurice Locardel

Conformément aux articles L145-1 et L145-2 du code forestier, le conseil municipal fixe

- Le mode de partage par feu /par habitant
- Le délai d'abattage au 30 octobre 2025
- Le délai de vidange au 30 octobre 2025

Après cette date, les affouagistes n'ayant pas exploité leur lot seront déchus des droits s'y rapportant, conformément aux dispositions de l'article L 243.1du Code Forestier.

- 3) L'exploitation en régie des arbres de futaie des parcelles N° 28
- 4) Les arbres de futaie seront vendus façonnés par les soins de l'ONF, le conseil municipal demande l'assistance de l'ONF pour effectuer le cubage et le lotissement des bois destinés à la vente.
- 5) Les houpriers seront vendus non façonnés en contrat à ONFE ou à la SEFE

20230928-005) Bon cadeau de Noël aux agents communaux :

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'offrir une carte cadeau d'une valeur de 70 € aux deux agents communaux.

20230928-006) Divers :

- Cérémonie 11 novembre : dépôt de gerbe aux monuments aux morts suivi d'un vin d'honneur.
- Colis de Noël : Le conseil décide d'offrir aux aînés de + de 70 ans, habitant au minimum 6 mois dans l'année sur le village un colis pour Noël. Valeur du colis : 50€ par personne.
- Local poubelle : le local mis à disposition aux résidences secondaires sera fermé à partir du 16 octobre 2023, pour cause d'incivilités répétées depuis plusieurs années malgré nos avertissements
Rappel de la réglementation concernant vos conteneurs jaune et rouge : Les collectes étant matinales, les bacs seront présentés la veille du passage et ne doivent pas entraver la circulation routière. Dans la mesure du possible, les bacs devront être retirés de la voie publique dans les plus brefs délais.
- Compostage : le compostage est obligatoire à partir du 1er janvier 2024

L'ordre du jour étant épuisé, M. Le Maire propose de lever la séance.